BTS Apprentissage

Qu’est-ce qu’un BTS en alternance ?

Vous pouvez contacter Mme Corinne CUTAJAR DDFPT :

corinne.cutajar@ac-toulouse.fr

Je suis en terminale comment m’inscrire en BTS en apprentissage ?

L’inscription se fait en suivant une procédure commune d’admission dans l’enseignement supérieur, Parcoursup.

Le **Brevet de Technicien Supérieur** est un diplôme d’État octroyant un niveau bac+2. Enregistré au RNCP de niveau III, il permet aux étudiants de se professionnaliser mais aussi d’envisager la poursuite de leurs études dans l’Enseignement supérieur.

Réaliser la formation en alternance est un avantage indéniable pour accélérer son insertion professionnelle, car elle permet de réaliser une formation en entreprise tout au long du programme durant deux ans.

Avec l’obtention d’une première expérience professionnelle, les diplômés d’un BTS en alternance parviennent à se démarquer plus facilement une fois entrés dans la vie active.

Quel est le rythme entreprise-école ?

La formation par alternance est une formation qui, comme son nom l’indique, **alterne des périodes en établissement d’enseignement et des périodes en entreprise**.

L’alternance est donc particulièrement adaptée aux enseignements professionnels, en particulier les BTS. L’avantage majeur de l’alternance pour l’étudiant est de payer ses études et, éventuellement, de recevoir en plus un salaire. Ainsi, il existe quelques informations primordiales à retenir sur ce rythme :

Au **lycée Berthelot**, la fréquence des périodes en entreprise et d’une semaine au lycée, une semaine en entreprise.

Dans l’entreprise d’accueil, l’étudiant en alternance a un **statut d’apprenti** et il perçoit une rémunération. Il s’agit d’un contrat d’apprentissage, Faire un BTS en alternance augmente ses chances d’embauche à la fin de son BTS, environ 40 % des formations en alternance débouchant directement sur une embauche à la fin de la période.

J’hésite entre un BTS sous statut scolaire et un BTS en alternance

Les diplômes préparés dans le cadre de l'apprentissage sont identiques à ceux qui se préparent dans la filière scolaire "classique" : même niveau de qualification, même programme. Cependant, l’expérience professionnelle acquise peut être très différente selon que vous soyez élève ou apprenti :

- Sous statut scolaire, les enseignements ont lieu dans l'établissement d'enseignement avec des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), sous forme de stages à effectuer au cours de l'année.
- En apprentissage, le jeune alterne des périodes d'enseignements en établissement de formation et des périodes de travail en entreprise.

BTS Apprentissage

En apprentissage, vous avez le statut de salarié et vous touchez une rémunération. Mais cela suppose aussi d'assumer les contraintes de la vie active (rythme soutenu, responsabilités professionnelles, 5 semaines de congés payés seulement au lieu des longues vacances scolaires...) sans pour autant délaisser vos études. Il faut faire preuve de maturité. Toutefois, et cela constitue souvent la motivation première des jeunes à choisir l'apprentissage, cette formule est gage d'une meilleure insertion dans le monde du travail.

Quelle aide apporte l'établissement pour trouver une entreprise d'accueil ?

Contactez-nous. Nous serons en mesure de vous accompagner dans vos démarches de recherches d'entreprise que vous devrez mener.

Trouver une entreprise pour signer un contrat en alternance s'apparente à une véritable recherche d'emploi. Il faut rédiger un CV et une lettre de motivation, rechercher des offres, postuler, passer des entretiens. L'attitude, la motivation et la présentation sont importantes.
Voici plusieurs pistes pour vous aider :

Consultez les offres de contrat en alternance des entreprises qui recrutent, disponibles sur le portail de l'alternance, sur le site de Pôle emploi et la bonne alternance, sur les sites généralistes de recherche d'emploi tels que RegionsJob, Monster, Cadremploi en tapant "alternance" en mot-clé.

Démarchez vous-même les entreprises en envoyant des candidatures spontanées : recherchez les coordonnées des entreprises du secteur d'activité visé sur les Pages Jaunes ou allez directement sur leur site web si elles en possèdent un.

Utilisez votre réseau : membres de la famille, amis, voisins... On a toujours un réseau plus grand qu'on ne le pense au départ !

Le réseau des CCI propose aussi des offres de contrats en alternance sur la Bourse de l'Apprentissage.

Vous l'aurez compris, trouver une entreprise demande du temps et de l'organisation, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance !

Est-ce que l'établissement organise des ateliers pour apprendre à faire un CV, une lettre de motivation et à s'entraîner à l'entretien ?

Nous vous donnerons tous les conseils nécessaires à l'élaboration des outils de recherches grâce à un suivi personnalisé fait par les professeurs référents des sections d'apprentissage.

Est-ce qu'il communique une liste d'entreprises ?

la première démarche de recherche vous incombe. Un bilan de départ est fait par nos professeurs référents des entreprises peuvent vous être proposées le cas échéant.

Que se passe-t-il si je n'ai pas trouvé d'entreprise à la rentrée ?

Le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 6 mois après le début des cours, au lieu de 3 mois. Dans ce cas, vous pouvez débuter votre formation en CFA en apprentissage **sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle**. Pendant ce délai, votre établissement pourra vous aider à trouver une entreprise.

BTS Apprentissage

Que deviennent les apprentis à l'issue de leur formation ?

En 2020 en BTS NDRC 77% ont obtenu le BTS 30% poursuivent en licence professionnelle. Les autres ont été engagés par leur entreprise.

En BTS SAM 98% ont obtenu le BTS et poursuivent en licence professionnelles.

Je voudrais compléter ma formation en apprentissage par une mobilité à l'étranger puis-je le faire ?

Le BTS Sam prévoit dans le cadre de son programme des missions à mener à l'étranger. Le lycée Berthelot propose à ses apprentis une mobilité d'un mois dans des pays de l'UE. L'apprenti bénéficiera de la prise en charge totale de cette mobilité.

Les apprentis en BTS NDRC même si son programme ne le prévoit pas peuvent aussi être concernés par une mobilité organisée, de 15 jours.

Vous pouvez compléter votre information en suivant le lien suivant :
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5012/navigation/accueil

Suis-je fait.e pour l'alternance ?:

https://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Alternance/Apprentissage-conseils-pour-obtenir-un-contrat/L-alternance-est-elle-faite-pour-moi